



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGRÉMENT
pour l'activité de vidanges, de prises en charges du transport et de l'élimination des matières
extraites des installations d'assainissement non collectif**

Le présent dossier peut-être adressé par courrier:
à la DDTM 06 – Service Eau Agriculture Forêt et Espaces Naturels – Pôle Eau -
147 boulevard du Mercantour - 06286 Nice cedex
ou par mail, à l'adresse suivante :
ddtm-assainissement@alpes-maritimes.gouv.fr

- première demande**
- renouvellement :**
 - numéro départemental d'agrément,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
 - date de fin de validité,,,
- modification :**
 - numéro départemental d'agrément,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
 - motif de la modification,,,

Pièces à joindre :

- la fiche de renseignement du demandeur (ci-dessous)
- la fiche de renseignement sur l'activité de vidange (ci-dessous)
- l'engagement à respecter les obligations incombant à la personne agréée dûment signé (ci-dessous)
- un extrait du Kbis
- un justificatif d'accès au site de dépotage (ex : conventions de dépotage), comportant les informations relatives aux installations recevant les matières de vidange et aux quantités maximales pouvant y être apportées par la personne sollicitant l'agrément
- une copie des autorisations administratives des installations de traitement ou de destruction des matières de vidange, si le dépotage se fait hors des Alpes-Maritimes
- un exemplaire du bordereau de suivi des matières de vidange, conformément à l'article 9 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié
- un bilan d'activité de l'année N-1 (en cas de renouvellement)
- dans le cas où l'une des filières d'élimination envisagées est l'épandage agricole, joindre une attestation d'engagement à obtenir les éventuelles autorisations administratives correspondantes.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom, Prénom :

Raison sociale :

Numéro SIRET :

N° d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) :

.....

Adresse du siège social:.....

.....

Code postal :

Localité :

Téléphone fixe :

Portable :

Courriel :@

RENSEIGNEMENT SUR L'ACTIVITÉ DE VIDANGE

Département(s) d'activité de vidange :

Département(s) d'activité de dépotage :

Département(s) d'activité d'épandage :

Effectif du personnel (demande initiale) :

Evolution du personnel (demande de renouvellement) :

Matériel utilisé pour l'activité de vidange et de transport

Véhicule de vidange/transport (type, marque, modèle)	Volume dédié aux matières (m ³)	N° immatriculation	Date de mise en circulation

Matériel spécifique utilisé pour le stockage des matières de vidange

Type (citerne, cuve, fosse...) :

Nombre :

Capacité totale : m³

Localisation :

Quantité maximale annuelle de matières extraites des installations d'assainissement non collectif

1ere demande d'agrément :

.....m3

Renouvellement de l'agrément :

.....m3

Ouvrage de traitement (station d'épuration, centre de traitement matières de vidange...)

.....m3

Filières d'élimination des matières de vidange prévues :

Centre de dépotage en station d'épuration	Volume concerné en m3
Menton	
Nice Haliotis	
Cannes Aquaviva	
Grasse La Paoute	
Peymeinade	
Autre : préciser	

En cas de dépotage hors département des Alpes-Maritimes, merci d'indiquer les autres sites par département

Département

Filières d'élimination des matières de vidange	Volume concerné en m3
Dépotage en station d'épuration	
Autre : préciser	

Département

Filières d'élimination des matières de vidange	Volume concerné en m3
Dépotage en station d'épuration	
Autre : préciser	

ENGAGEMENT

(à joindre à la demande d'agrément)

Je, soussigné (e)(nom/qualité).....

Responsable de (préciser l'organisme).....

Ayant son siège social

Prends l'engagement pour

(agence/société)

- De respecter les obligations incombant à toute personne réalisant la vidange d'installations d'assainissement non collectif
- De satisfaire aux règlements en vigueur et autorisations administratives nécessaires au bon exercice de mon activité tant pour la collecte, le transport que pour le traitement des matières prises en charge
- De travailler dans les règles de l'art en réalisant des prestations techniques adaptées à chaque type d'installation d'assainissement non collectif
- De remettre à chaque intervention un bordereau de suivi des matières de vidanges au propriétaire de l'installation d'assainissement non collectif
- De traiter ou faire traiter réglementairement les matières de vidange et de remettre à la personne responsable de l'élimination le bordereau de suivi qui lui est destiné
- De transmettre au préfet, dans les meilleurs délais, toute modification relative à mon agrément, notamment concernant les filières d'élimination des matières de vidange et de notifier les autres modifications dans le cadre du bilan annuel
- D'assurer la formation technique et la sécurité des personnels affectés à cette tâche et de veiller à la conformité des matériels affectés à cette tâche
- De fournir au préfet les informations demandées ainsi que, annuellement, le bilan et les éventuelles modifications envisagées afin de justifier, à tout instant, du devenir des matières de vidange
- Et, d'une façon générale, de veiller au respect de l'environnement et à la qualité des prestations fournies

Fait à

le.....

Signature